

# Une attestation de vaccination qui peut être importée dans TousAntiCovid Carnet

Publié le 04 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1 Crédits : © Dila



Depuis le 3 mai 2021, toute personne vaccinée contre le Covid-19 peut demander au professionnel de santé de lui remettre une attestation de vaccination certifiée au format papier, au moment où elle se fait administrer le vaccin. Cette attestation comporte un QR Code qui permet d'enregistrer sa vaccination dans le carnet de TousAntiCovid. Cette nouveauté constitue une toute première étape vers le « *pass sanitaire* » ou « *certificat vert numérique* » européen. Que comporte cette attestation ? Comment l'obtenir ? Comment l'importer dans TousAntiCovid ? *Service-Public.fr* vous explique.

## Que comporte cette attestation ?

L'attestation de vaccination contient les données suivantes :

- identification de la personne vaccinée ;
- nom du vaccin pour la dernière injection ;
- date de la dernière injection et statut vaccinal.

Elle comporte aussi 2 cachets électroniques :

- le Datamatrix, une sorte de QR Code authentifiant le document via la norme 2D-DOC employée par l'administration française pour certifier ses documents ;
- le QR Code que l'on peut scanner avec son téléphone portable pour enregistrer l'attestation dans le « *Carnet* » de l'application mobile TousAntiCovid.

Illustration 2 Crédits : © Ministère des Solidarités et de la Santé



**accin**  
COVID-19  
SE VACCINEZ, SE PROTÉGEZ

### Attestation de vaccination Covid-19

Cette attestation administrative est compatible avec "Tous anti-Covid", elle est susceptible d'évoluer dans son contenu pour s'ajuster aux normes européennes.

Nom : <b>DUPONT</b>	Vaccin : <b>PfizerBioNTech - COMIRNATY</b>
Prénom : <b>PAUL</b>	Rang de la dernière injection effectuée : <b>2</b>
Date de naissance : <b>05/05/1951</b>	Date de dernière injection effectuée : <b>30/04/2021</b>
	Etat de Vaccination : <b>Terminé</b>



ID-DOC



Flasheet pour ajout  
dans l'App AntiCovid

Ce document est personnel et non transférable.  
Il est soumis en application de l'article 6° 2020-1050 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux inscriptions contre le covid-19.  
Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition sur une partie de ces données. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre Centre d'Assurance Maladie de rattachement ou directement au la délégué(e) à la protection des données. Pour un savoir plus sur le traitement de vos données, rendez-vous sur le site d'information ameli.fr  
Plus d'infos : ameli.fr/centre-assurance-maladie/vos-donnees  
La loi rend possible d'accepter et/ou d'empêcher totalement ou partiellement de recevoir ou de recevoir des données relatives à la santé, la fabrication ou l'établissement de bases de données, ainsi que l'utilisation de ces données avec possibilité d'être présentée autrement que dans des lettres L 162-1-14 du code de la Sécurité Sociale.



Vous trouverez ci-contre un exemple :

**A savoir :** Cette attestation de vaccination est produite depuis le téléservice Vaccin Covid lancé le 4 janvier 2021 par l'Assurance maladie, à partir duquel le professionnel de santé pouvait déjà télécharger la synthèse vaccinale à remettre au patient.

## Comment récupérer mon attestation si j'ai été vacciné avant le 3 mai 2021 ?

D'ici fin mai, un accès direct à un téléservice de l'Assurance maladie permettra de récupérer vos anciens certificats de vaccination. Un message signalant la disponibilité de ce nouveau service sera envoyé à tous les détenteurs d'un compte ameli.

## Comment importer son attestation dans "TousAntiCovid Carnet" ?

Pour stocker son attestation de vaccination dans l'application, il suffit de scanner le QR Code situé à droite de l'attestation papier qui vous a été remise par le professionnel de santé lors de votre vaccination.

Si vous avez besoin d'aide pour importer votre certificat, vous pouvez consulter le questions-réponses de l'application « *TousAntiCovid* », accessible via la rubrique « À propos - Nous

*contacter* ». Vous pouvez aussi appeler le centre d'assistance téléphonique au 0 800 08 71 48 (7/7 jours de 9h à 20h).

**A noter :** Vous n'avez pas encore installé « *TousAntiCovid* » sur votre téléphone portable ? L'application est téléchargeable gratuitement sur AppStore ou Google Play Store.

**A savoir :** Vous pouvez aussi importer les résultats de vos tests dans « *TousAntiCovid Carnet* ». Il suffit de suivre la marche à suivre lorsque vous recevez un SMS du portail SI-DEP.

## **À quoi ça servira ?**

Cette attestation est appelée à évoluer pour s'adapter aux normes européennes, afin de faciliter dans un premier temps la circulation des citoyens européens sur le territoire de l'Union, puis la circulation internationale. Elle constitue une première étape vers [le pass sanitaire ou passeport vert](#) voté le 28 avril 2021 par le Parlement européen, à la suite de la proposition de la commission européenne. Cette outil couvrira trois types de certificats : le certificat de test négatif, le certificat de rétablissement du Covid-19 et le certificat de vaccination contre le Covid-19